Apave Exploitation France
ST PRIEST FORMATION
7 et 9 Rue Alice Guy Blaché
69800 ST PRIEST

Tel : 0472325252
Fax : 0472788499

N° Client : 500038244

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNEL
A l'attention du responsable formation
69 RUE JEAN ZAY LIP LYON GROS OEUVRE - ESPACES VERTS 2EME ETAGE PORTE A
69800 SAINT-PRIEST

ST PRIEST, le 23 octobre 2026

Stage : ELB080-0567 Habilitation électrique initiale : opérations d'ordre non électrique (B0-H0-H0V) pour les exécutants ou chargés de chantier

Le 26/10/2026

Lieu : APAVE CENTRE DE FORMATION DE LYON
7 ET 9 RUE ALICE GUY BLACHE
ZAC BERLIET
69800 ST PRIEST

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser ci-joint la Convention de formation professionnelle continue relative au stage référencé ci-dessus.

Afin de vous donner entière satisfaction quant à l'organisation de cette action de formation, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner un exemplaire de la convention dûment complétée et signée soit par retour de mail ou soit par courrier à :

Apave Exploitation France
ST PRIEST FORMATION
7 et 9 Rue Alice Guy Blaché
69800 ST PRIEST

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

M GOUSSET Thibault
Directeur Formation



Convention de Formation Professionnelle Continue
N° Session : ELB080-0567

Entre les soussignés :

Apave Exploitation France
6 rue du Général Audran
92412 COURBEVOIE CEDEX
SIRET : 903869618 00012
Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 11 92 24963 92
auprès de la préfecture de la région Ile-De-France
Représenté par M GOUSSET Thibault, Directeur Formation

Et :

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNEL
69 RUE JEAN ZAY LIP LYON GROS OEUVRE - ESPACES VERTS 2EME ETAGE PORTE A
69800 SAINT-PRIEST

est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Article 1 – Objet de la convention

En exécution de la présente convention 26144191-1, Apave Exploitation France s'engage à organiser l' action de formation suivante

- Intitulé de l'action : Habilitation électrique initiale : opérations d'ordre non électrique (B0-H0-H0V) pour les exécutants ou chargés de chantier
- Référence de l'action : ELB080-0567

Le programme détaillé de l'action de formation figure en annexe.

Article 2 – Nature et caractéristiques de l'action de formation

Les actions envisagées entrent dans l'une des catégories prévues à l'article L.6313-1 et suivants du Code du Travail.

- ☑ Les actions de formation ;
- ☐ Les bilans de compétences ;
- ☐ Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, dans les conditions prévues au livre IV de la présente partie ;
- ☐ Les actions de formation par apprentissage.

Date de la session :	Le 26/10/2026
• Durée :	1 jour(s) soit 7 heure(s)
• Lieu :	APAVE CENTRE DE FORMATION DE LYON 7 ET 9 RUE ALICE GUY BLACHE ZAC BERLIET 69800 ST PRIEST
• Effectif :	1
• Noms des participants	M BOUTELDJA Saber

Modalités de sanction de la formation : Une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

Article 3 – Dispositions financières
En contrepartie de l'action de formation réalisée, LES INTERIMAIRES PROFESSIONNEL s'engage à verser à Apave Exploitation France une somme correspondant aux coûts suivants :

Libellé	**Montant**
Total général H.T. :	**289,00**
T.V.A. au taux en vigueur :	**20,00 %**
Total général T.T.C. :	**346,80 € T.T.C.**

Apave Exploitation France, en contrepartie des sommes reçues s'engage à réaliser l'action prévue dans le cadre de la présente convention ainsi qu'à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

Article 4 - Résiliation de la convention
Toute annulation de Formation par LES INTERIMAIRES PROFESSIONNEL doit être communiquée par écrit à Apave Exploitation France au minimum 13 (treize) jours ouvrés avant le début de celle-ci. Dans ce cas, LES INTERIMAIRES PROFESSIONNEL conserve la faculté de demander à Apave Exploitation France le report ou l'annulation de :
- l'inscription du ou des stagiaires pour les Formations Inter ;
- la réalisation d'une ou de plusieurs Formations Intra.

Passé ce délai Apave Exploitation France facture à LES INTERIMAIRES PROFESSIONNEL y compris lors du financement prévu initialement par un Organisme financeur, à titre de dédit, une somme égale à 30% du montant de la formation pour une annulation entre le 13ème et le 7ème jour avant le début de celle-ci, de 50% du montant de la formation pour une annulation entre le 6ème et le 2ème jour, et de 100% de ce montant pour une annulation 2 jours ouvrés avant le début de la formation. Ce dédit fait l'objet d'une facturation distincte de celle de la convention de formation.
Apave Exploitation France se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la Formation si l'effectif est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. Dans ce cas, Apave Exploitation France informe LES INTERIMAIRES PROFESSIONNEL dans les plus brefs délais.

Article 5 – Date d'effet et durée de la convention
La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature pour s'achever à la fin de la réalisation de l'action de formation. Les actions de formation doivent se dérouler au cours de cette période de validité.

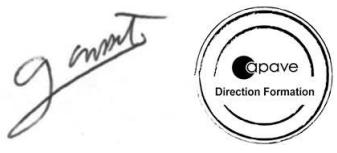
Article 6 – Différends éventuels
Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de commerce du siège social Apave Exploitation France est seul compétent pour régler le litige.

Fait à ST PRIEST le 23 octobre 2026

Pour LES INTERIMAIRES PROFESSIONNEL,
Visa et cachet :

Pour Apave Exploitation France

M GOUSSET Thibault
Directeur Formation



Un exemplaire signé de la convention est à retourner par retour de mail ou par courrier à :
Apave Exploitation France
ST PRIEST FORMATION
7 et 9 Rue Alice Guy Blaché
69800 ST PRIEST

Les Conditions Générales de Ventes Apave :
https://console-espaceclient.apave.com/doc/cgv/france/formation/2026-06-01/fr/cgv-formation-france-55kp.pdf

Habilitation électrique initiale : opérations d'ordre non électrique (B0-H0-H0V) pour les exécutants ou chargés de chantier

1 jour - 7 heures (+ TP en option 0,5 jour) - Ref. ELB080 - Formacode : 24049

OBJECTIFS

- Exécuter en sécurité des opérations d'ordre non électrique dans un environnement à risque électrique BT et/ou HT dans le respect des textes réglementaires et des prescriptions de la norme NF C18-510

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne chargée de réaliser des opérations d'ordre non électrique dans des zones à risques électriques
- Pour garantir une parfaite adéquation avec l'activité réelle du stagiaire, nous transmettre les besoins précis en matière symboles d'habilitation électrique via la fiche RIFHE complétée avant le stage ; à défaut, l'évaluation portera sur la pratique métier constatée en TP

PRÉREQUIS

- Aucun

PROFIL DU FORMATEUR

- Formateur-expert en prévention du risque électrique, qualifié Apave et suivi selon notre processus qualité

RECYCLAGE

- 3 ans

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

- Recommandé : 12 pour la théorie - 6 pour les travaux pratiques

MOYENS TECHNIQUES & PÉDAGOGIQUES

- Moyens pédagogiques : alternance de parties théoriques actives intégrant des exposés, des jeux pédagogiques, des études de cas, des phases de coaching et de mises en situation pratique en salle sur maquette pédagogique
- Moyens techniques : ressources multimédias, ordinateur, tablette, kit Équipements de protection collective EPC/ Équipements de protection individuelle EPI/outils, matériel de démonstration, maquettes pédagogiques (Tableautin, prises, éclairages, convecteur), tableau blanc, livret d'exercices

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- Contrôle des connaissances théoriques à l'aide d'un questionnaire à choix unique "QCU"
- Évaluation des savoir-faire à l'aide d'une mise en situation

DOCUMENTS DÉLIVRÉS SUITE À L'ÉVALUATION DES ACQUIS

- Avis et titre pré-rédigé adressés à l'employeur lui permettant de délivrer le titre d'habilitation électrique (durée de validité recommandée selon la NF C 18-510 : 3 ans)

PROGRAMME

Partie en présentiel (1 jour)

- Environnement à risque électrique (identifier le risque électrique)

- Maîtrise d'un environnement à risque électrique

- Notions sur les grandeurs de base (tension, intensité, résistance, puissance, alternative, continue, monophasé, triphasé, conducteur de protection), de la production à l'utilisation (centrale, photovoltaique, éolienne, groupe électrogène, transport haute tension, poste de transformation…)

- Risques électriques (analyse des risques et des accidents)

- Les mécanismes d'électrisation (l'électrocution, l'électrisation, seuils de tensions et d'intensité dangereux), le court-circuit, effets physiologiques du courant sur l'homme, causes d'accidents, facteurs humains et matériels

- Conduite à tenir en cas d'accident (agir en cas d'accident d'origine électrique, conducteurs tombés à terre, faire face à l'incendie et au risque électrique, distance à respecter pour l'utilisation d'un extincteur)

- Domaine de tension BT/HT et zones à risques (définitions des domaines de tension, mesures générales de protection contre les pièces nues sous tension, distances et zones d'environnement)

- Matériels et outillages mobiles et portatifs (choix, vérification, et utilisation, marquage normatif, les différentes classes d'appareil (classes 1, 2 et 3), utilisation à l'extérieur, conditions humides, sur un chantier ou dans un local à risque d'explosion)

- Les symboles d'habilitation électrique (les différents niveaux d'habilitation, les différents types d'opérations, la chaine d'encadrement)

- Moyens de protection collective et individuelle (la gradation des moyens de protection, la mise hors tension électrique, le balisage de la zone de travail)

- Documents applicables (titre d'habilitation, autorisation de travail, avis de fin de travail, déclaration de projet de travaux)

- Réglementation en vigueur (Le décret 2010-1118 et les arrêtés afférents, la norme NF C18-510)

Durant les mises en situation, les B0/H0/H0V exécutants seront évalués sur les savoirs et savoir-faire suivants :

- Identification des ouvrages BT/HT ou des installations BT/HT et les zones d'environnement objet des opérations (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.)

- Évaluation des risques pour une situation donnée et correspondant aux habilitations visées

Habilitation électrique initiale : opérations d'ordre non électrique (B0-H0-H0V) pour les exécutants ou chargés de chantier

PROGRAMME (suite)

- Comportement adapté à la situation et respect des prescriptions de sécurité, savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique

- Identification des différents acteurs (chargé d'exploitation électrique, chef d'établissement, ...)

- Échanges avec les différents acteurs

- Exploitation du contenu d'un titre d'habilitation

- Reconnaissance de la zone de travail ainsi que les signalisations et repérages associés

- Identification, vérification et utilisation du matériel et des outils dans un environnement électrique

- Application des procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique

Durant les mises en situation complémentaires en présentiel (0,5 jour en sus), les B0/H0/H0V chargés de chantier seront évalués sur les savoirs et savoir-faire suivants :

- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant aux habilitations visées

- Utilisation des documents correspondant à son niveau d'habilitation et à sa fonction

- Application des prescriptions de cette habilitation

- Définition et mise en place la zone de travail

- Faire appliquer les instructions de sécurité

- Assurer la surveillance d'un chantier vis-à-vis du risque électrique

Nota : pour les habilitations H0 - H0V en HTB une partie pratique en sus sur site client HTB est obligatoire

Nombre recommandé de stagiaires :
12 pour la théorie - 6 pour les travaux pratiques

LE + APAVE

+ Méthode pédagogique active et innovante permettant aux stagiaires d'être acteurs de la formation
+ Réalisation d'une application pratique en salle
+ Fourniture du carnet de prescriptions électriques aux stagiaires pour les formations en Interentreprises (reçu présent dans le carnet à compléter et à archiver par l'employeur)
+ Module elearning disponible en option pour toute personne désignée par son employeur pour délivrer, maintenir et renouveler les titres d'habilitation électrique (ELB885 - 2 h)